

DIEKIRCH

La Ville qui bouge
continuons... ensemble...

LSAP Sektoun Dikrich



THILL CLAUDE		
DALEIDEN CLAUDE dit Jing		
DELLA SCHIAVA MARIO		
HERTZ NICO		
KRACK RENÉ		
LINK FRANK		
LORENTZ MARYLIN dite Lyn		
LOURENCO PIT		
MATOS VERONICA		
ROSSELLI ROMUALDO dit Remo		
SCHMOETTEN-STEFFEN PASCALE		
WEBER FRÄNZ		
WEYDERT JANA		

DÉPLIANT, FOLDER, FOLHETO



français
english
português



Mir lueden Iech hærzlech an op eis

WALVERSAMMLUNG

DONNESCHDES, DEN 8. JUNI 2023

ëm 19 Auer am Festsall vun der Dikricher Grondschoul.

dikrich.lsap.lu

LSAP

Sektoun Dikrich

LËSCHT 1 FIR DEN 11. JUNI 2023

Eng jonk an dynamesch Ekipp mat Erfahrung zesumme fir
Är Gemeng, zesumme fir Dikrich.



DALEIDEN Claude
dit Jing



DELLA SCHIAVA Mario



HERTZ Nico



KRACK René



LINK Frank



THILL Claude



LORENTZ Marylin
dite Lyn



LOURENCO Pit



MATOS Veronica



ROSSELLI Romualdo
dit Remo



SCHMOETTEN-STEFFEN
Pascale



WEBER Fränz



WEYDERT Jana

ÄR KANDIDATINNEN A KANDIDATE
FIR D'GEMENGEWALEN 2023

#ZESUMMEN

fir Dikrich

LSAP

Sektoun Dikrich

FINANCES

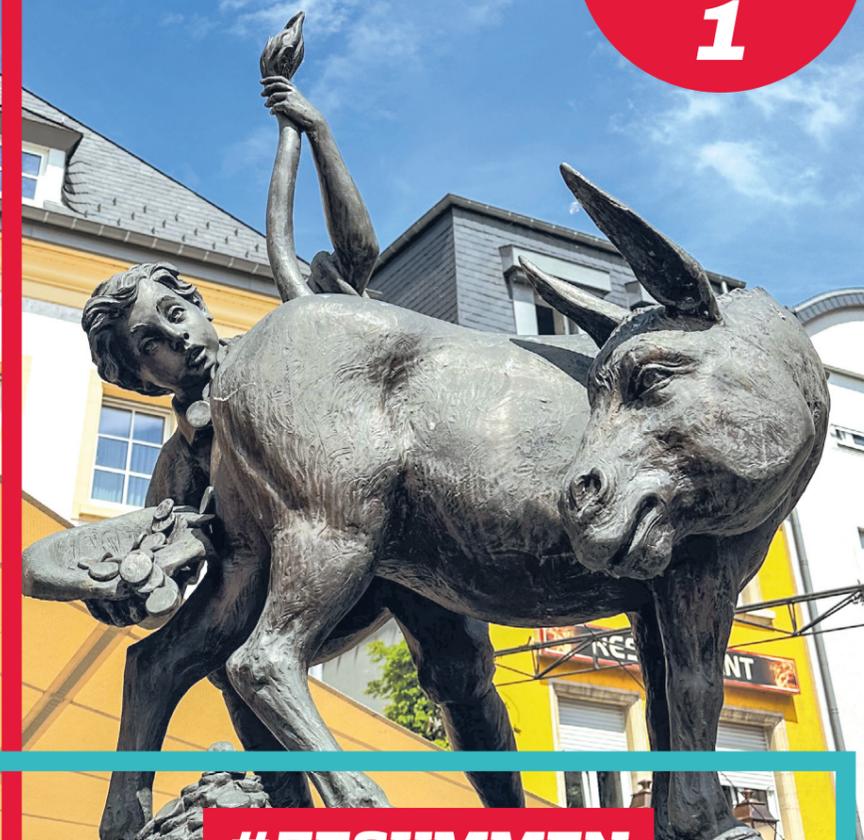


Les candidates et candidats

du LSAP-Diekirch s'engagent également pour les 6 pro-
chaines années, pour une **politique POUR CHAQUE
Citoyen** et la progression constante de la qualité de vie
élevée dans notre ville de Diekirch.



11. JUNI
LËSCHT
1



#ZESUMMEN

fir Dikrich

ENDETTEMENT DE LA VILLE DE DIEKIRCH APERÇU GLOBAL 2012-2023

Une politique financière de longue date, offensive, responsable et orientée vers l'avenir grâce à la majorité du LSAP au conseil communal.

Au cours de la période 2012-2023, AUCUN EMPRUNT n'a été inscrit sous la majorité du LSAP.

DETTE TOTALE		DETTE PAR HABITANT	
2012	56,8 Mio €	2012	8.779 €
2013	53,4 Mio €	2013	8.199 €
2014	50,1 Mio €	2014	7.600 €
2015	46,9 Mio €	2015	7.062 €
2016	43,6 Mio €	2016	6.680 €
2017	42,3 Mio €	2017	5.758 €
2018	39,2 Mio €	2018	5.313 €
2019	36,1 Mio €	2019	4.852 €
2020	32,9 Mio €	2020	4.422 €
2021	29,7 Mio €	2021	3.935 €
2022	26,5 Mio €	2022	3.453 €
2023	23,3 Mio €	2023	3.034 €

Ce remboursement conséquent et de longue date de la dette est la condition préalable pour pouvoir relever sans problème les défis financiers de la prochaine période de mandat.

En 2016, les 16 emprunts existants ont été regroupés en 2 emprunts (d'une durée respective de 17 et 10 ans) afin de bénéficier d'un taux d'intérêt fixe et avantageux sur le marché financier.

La commune peut compter sur une **situation financière actuellement stable et saine.**

La **politique financière prévoyante et responsable menée par** la majorité du LSAP n'a pas seulement consisté à réduire la dette, mais aussi et surtout à mener une politique d'investissement active.

Au cours du mandat 2018-2023, **plus de 400 ! projets** ont été inscrits au budget extraordinaire.

Projets financés sans emprunt, quelques exemples :

- **Complexe cinématographique avec 5 salles** (tirage de l'option d'achat et paiement sur 5 ans de 2018 à 2022).
- Achat du terrain derrière la nouvelle Maison Relais en vue de la **réalisation d'une « aire de jeux naturelle »** pour la Maison Relais.
- Achats de biens immobiliers dans la « rue Clairefontaine », « rue St. Antoine », « route de Gilsdorf » en vue de la **création de nouveaux logements sociaux** et dans la « rue Alexis Heck » pour la **réalisation des archives communales et de la bibliothèque.**
- **Rénovation** complète des **infrastructures routières** dans, entre autres, les rues suivantes : « rue du Pont », « rue de la Croix », « Cité Klein », « rue du Palais », « rue du Pensionnat », « rue du Tilleul ».
- Rénovation complète du **Stade municipal.**
- Rénovation de la « **Maison de l'Orientation** ».
- Rénovation du « **Musée national d'histoire militaire** ».



Poursuite des investissements, y compris au cours du prochain mandat de 2024-2029.

Le LSAP s'engage à continuer de gérer **les fonds publics de manière responsable et prudente.** Le LSAP Diekirch est toutefois tout à fait conscient que les investissements à venir, comme par ex :

- **Nouvelle « Maison Relais »**, achat définitif par tirage de l'option d'achat fixée par contrat,
- **Archives et bibliothèque communales** à la Villa Conter,
- Nouvelle construction du « **Conservatoire de Musique du Nord – Site Diekirch** »
- **Parking « Gare »**,
- **Crèche « Maison Origer »**,
- **Conversion** de la « centrale de cogénération » appartenant à la commune en énergie à 100 % renouvelable **si possible**,

doivent être financés, au moins en partie, **par des emprunts.**

Il ne faut pas dramatiser, car **ces investissements sont nécessaires** pour continuer à être une commune **orientée vers l'avenir.** Le financement de ces projets, qui profiteront en grande partie aux **prochaines générations**, n'est pas une dette, mais **un capital bien investi.**

La marge de manœuvre financière est suffisante pour continuer à élaborer une politique communale **au profit des citoyens de Diekirch.**

La majorité du LSAP est fière de pouvoir présenter, après 12 ans d'organisation politique, une ville aux finances saines et à la qualité de vie très élevée.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Achat d'une parcelle et construction du nouveau « Conservatoire de Musique du Nord – Site Diekirch » dans la « rue de l'Hôpital » :

NON: la majorité actuelle du LSAP n'a absolument rien à cacher ou à dissimuler dans ce dossier.

NON: la permission de construire des « Logements encadrés » prévus n'a pas été annulé par le tribunal sur la base de la technique de construction, mais uniquement sur l'argumentation que dans une « zone BEP » (Bâtiments et équipements publics), les particuliers n'ont pas le droit de posséder un logement. Par cette décision du Tribunal Administratif, ce sont en premier lieu les particuliers qui sont lésés, alors qu'ils avaient ici, pour eux, un projet de vie.

NON: la commune n'a PAS acquis les plans de construction des « Logements encadrés ».

NON: une extension de l'actuel « Conservatoire de Musique du Nord – Site de Diekirch » n'est plus possible sur le site du « Schlass Wirtgen ». Ceci en raison du classement comme monument national à la demande du CSV-Diekirch.

OUI: c'est un **investissement substantiel.**

OUI: c'est un **projet pédagogique.**

OUI: c'est un emplacement idéal, à **proximité immédiate de la nouvelle « maison relais » et de l'école fondamentale.**

OUI: c'est la **meilleure possibilité d'offrir à nos enfants en âge de scolarité fondamentale le programme varié du conservatoire de musique.**

OUI: ensemble, avec la « Maison Relais », l'école fondamentale et la Maison de Soins Sacré Coeur, des **projets intergénérationnels** peuvent et doivent être proposés ici.

OUI: la commune a acquis le **terrain avec les plans prêts à l'appel d'offres** pour la construction du « Conservatoire de Musique du Nord – Site Diekirch ».

OUI: les plans ont été élaborés sur la base du « **cahier de charges** » établi par la **direction du Conservatoire de musique du Nord.**

OUI: les plans ont été présentés au préalable au ministère de l'Éducation – Division de l'enseignement musical.

OUI: le ministère a confirmé par écrit que ce projet est **subventionnable à hauteur de 30 %.**

OUI: la conclusion de l'acte notarié entraîne également **l'extinction de tous les frais** (frais d'architecte et décomptes de tous les bureaux d'études) **engagés jusqu'à l'appel d'offres public, c'est-à-dire l'élaboration détaillée de ce projet.**

OUI: la **conclusion définitive de l'achat** de la parcelle et du projet de construction du nouveau « Conservatoire de Musique du Nord – Site Diekirch » a été **approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 22 mai 2023, avec les voix de la majorité LSAP.**

Le LSAP soutient ce projet.